



2<sup>ème</sup> rapport ONG sur la situation en RDC

OCTOBRE 2009

## **Trop de pertes, pas assez de résultats: L'impact des opérations anti-FDLR sur les civils dans l'Est de la RDC et ce que l'UE devrait faire**

En juin 2009, des ONG travaillant en République démocratique du Congo (RDC) ont produit un rapport de situation sur la réponse de l'Union européenne (UE) aux besoins urgents de protection et d'assistance dans l'Est du pays. Le document soulignait **l'impact humanitaire dramatique des opérations militaires** conduites par l'armée congolaise (les FARDC), avec le soutien de la force de maintien de la paix des Nations unies (MONUC,) pour désarmer de force les milices FDLR (*Forces Démocratiques de Libération du Rwanda*); il appelait l'UE, entre autres, à insister auprès du gouvernement congolais pour qu'il prenne des mesures concrètes afin de minimiser l'impact négatif des opérations militaires sur les civils.

**Quatre mois plus tard, les statistiques démontrent une augmentation des menaces envers les civils, parmi lesquelles la destruction des habitations et des biens, les déplacements forcés, les violences sexuelles et les meurtres.** Les ONG et les agences des Nations unies qui travaillent dans l'Est du Congo subissent également des attaques en nombre croissant, qui menacent l'espace humanitaire nécessaire pour fournir l'aide indispensable à la survie de milliers de personnes.

Les organisations signataires de ce rapport sont donc convaincues que **le prix payé par les civils est bien trop élevé en comparaison des modestes résultats de la stratégie militaire actuelle**, et exhortent l'Union européenne à mener les efforts vers une nouvelle stratégie visant à protéger les civils et à mettre fin au conflit qui affecte la RDC depuis plus de dix ans.

### **La situation humanitaire est maintenant bien pire qu'avant les opérations**

Les deux opérations militaires (Umoja et Kimia II) ont eu un certain impact sur l'affaiblissement des FDLR, mais la milice est toujours opérationnelle et a toujours la capacité d'infliger d'immenses souffrances aux civils. Malgré les succès limités de l'opération en cours, **la protection des civils n'a pas été améliorée ; au contraire, elle a empiré dans nombreux endroits.**

Le nombre de civils tués, victimes de violences sexuelles ou déplacés de force, a augmenté depuis le dernier rapport de situation des ONG, il y a quatre mois. Sur l'ensemble du territoire, le nombre de personnes déplacées en RDC est estimé à plus de 2,2 millions<sup>1</sup>. En juin, les Nations unies estimaient que plus de 400.000 personnes avaient été déplacées dans les Nord et Sud Kivus depuis janvier 2009<sup>2</sup>, en conséquence des affrontements ou des attaques de représailles des FDLR. Quatre mois plus tard, **le nombre total de personnes déplacées en raison des opérations militaires est estimé à plus de 900.000<sup>3</sup>**. Il est évident que les opérations ont non seulement échoué à ralentir le flux des

<sup>1</sup> OCHA - Ituri 184,432 ; Haut Uélé 232,735 Bas Uélé 31,296; South Kivu 704,130; North Kivu 1.083,518

<sup>2</sup> Conseil de sécurité de l'ONU, 29<sup>e</sup> rapport du Secrétaire général sur la MONUC, 18 Septembre 2009

<sup>3</sup> Statistiques OCHA, de juin à août 2009

déplacements, mais l'ont augmenté dans bien des cas : rien que dans le Sud-Kivu, on estime à 167.250<sup>4</sup> les personnes déplacées en tout juste trois mois, entre juin et août 2009. **Les opérations militaires ont jusqu'à présent conduit à la destruction de plus de 6000 foyers.**

Le viol continue d'être pratiqué régulièrement dans les zones d'intervention de Kimia II, les rapports désignant les FARDC comme principaux auteurs de ces actes dans un certain nombre de ces zones. **On estime que les opérations, dans leur ensemble, ont été associées à 7.000<sup>5</sup> cas rapportés de viols.** Tandis que les femmes et les filles ont été les plus affectées, des hommes, des garçons et de jeunes enfants ont également fait l'objet de ces violences. Le FNUAP a rapporté 2,584 cas de viols au Sud Kivu durant les six premiers mois de 2009. Cela représente une augmentation de 77% du nombre de viols par rapport à la même période en 2008, avant le début de l'opération militaire.

En plus de la destruction des foyers et des biens, des déplacements et de la violence sexuelle, **les combats dans l'Est du Congo ont conduit à la mort d'au moins 1.193 civils<sup>6</sup>.**

### Le coût de Kimia II pour les civils

Dans le même temps, on attribue aux opérations militaires le rapatriement de 1.071 combattants FDLR, selon les chiffres des Nations unies. A la lumière des statistiques ci-dessus, cela revient à **1 civil tué, 7 civils violés et 900 civils déplacés de force pour chaque combattant FDLR désarmé avec succès.**

La rapide intégration des combattants rebelles dans les FARDC a également concouru à la dégradation de la situation humanitaire. Les miliciens ayant commis des abus sexuels ou d'autres violations des droits de l'Homme n'ont pas été exclus de l'intégration et agissent maintenant sous l'uniforme FARDC, or les statistiques démontrent **de nombreux cas de violence sexuelle dans les zones de déploiement des unités FARDC nouvellement intégrées.** De plus, ces unités FARDC sont souvent entrées en conflit avec d'autres unités FARDC – particulièrement dans les zones où l'accès aux ressources minières est en jeu – les civils se retrouvant trop souvent pris entre les deux.

### Une pression évidente sur les retours de Goma

Beaucoup de bruit a été fait autour du large mouvement de retour des personnes déplacées dans des camps autour de Goma vers leurs régions d'origine, ce processus étant salué comme un signe de plus grande sécurité et de stabilité. Alors que le retour volontaire de personnes déplacées est en effet positif, il existe de nombreuses indications selon lesquelles des retours effectués sous pression illégale et excessive ont également eu lieu. Certains facteurs largement incitateurs ou dissuasifs peuvent avoir contribué à la décision de retour des personnes déplacées, tels que la réduction ou l'arrêt de l'aide alimentaire dans des camps, les messages officiels d'entités politiques – à la fois locales et nationales – en faveur du retour des personnes déplacées, et les suggestions selon lesquelles les terres abandonnées seraient redistribuées si personne ne revenait les réclamer.

A l'heure où beaucoup au sein de la communauté internationale et du gouvernement congolais saluent la fermeture des camps de Goma, il est important de rappeler que **2,2 millions de personnes demeurent déplacées en RDC, dans des familles d'accueil aux moyens de subsistance insuffisants, des camps à l'accès encore plus restreint, ou encore des zones complètement inaccessibles.** De plus, sans une paix durable, il y a peu de garanties que ceux retournés dans leur zone d'origine ne seront pas déplacés à nouveau dès lors que le conflit continue de menacer la vie des populations dans l'Est de la RDC.

---

<sup>4</sup> Commission de mouvement de population du Sud-Kivu, *Statistiques de mouvement de population pour le Sud-Kivu*, 10 septembre 2009.

<sup>5</sup> 4.658 nouveaux cas ont été enregistrés par le FNUAP dans les Nord et Sud Kivus entre janvier et juin 2009. Les statistiques ne sont pas encore finalisées pour la période allant de juillet à mi-octobre, mais des rapports préliminaires indiquent que le nombre de cas rapportés pour cette période est proportionnellement du même ordre. Dans le Sud-Kivu, 2.584 nouveaux cas ont été enregistrés dans la première moitié de 2009, en comparaison des 2.883 cas enregistrés pour l'ensemble de l'année 2008.

<sup>6</sup> Human Rights Watch, à l'aide d'informations supplémentaires provenant de rapports internes de la MONUC et de sources locales fiables, avait comptabilisé 1.143 morts entre janvier et début octobre 2009. Human Rights Watch a eu connaissance de 476 morts supplémentaires, qui restent à confirmer. En plus des meurtres rapportés par HRW, le Rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires Philip Alston a rapporté les meurtres de 50 civils par les FARDC en avril.

## L'insécurité empêche les personnes vulnérables de recevoir de l'aide

A ce tableau s'ajoutent des **menaces croissantes à l'encontre de l'espace humanitaire**. Durant les six premiers mois de 2009, 107 incidents de sécurité à l'encontre de travailleurs humanitaires se sont produits dans les Kivus, dont 83% dans la province du Nord-Kivu<sup>7</sup>, soit une augmentation de 70% par rapport à la même période l'année dernière dans cette province<sup>8</sup>. Dans l'Est de la RDC, les incidents sont principalement imputables aux FARDC, à la Police nationale congolaise et aux groupes armés. Des sources onusiennes indiquent que les soldats des FARDC sont responsables de près d'un tiers des 41 attaques rapportées sur des cibles humanitaires dans le deuxième trimestre de l'année (avril – juin 2009).

Plus de 900.000 personnes déplacées, soit 80% des personnes déplacées dans le Nord-Kivu, résident dans des **zones dans lesquelles les Nations unies requièrent une escorte militaire**<sup>9</sup>. Les ONG, plus largement présentes sur le terrain que les Nations unies, ont été les victimes de 86% des attaques sur les travailleurs humanitaires au Nord-Kivu de janvier 2008 à juin 2009<sup>10</sup>.

## Recommandations des ONG à l'Union européenne

Le rapprochement entre la RDC et le Rwanda a été salué au sein de la communauté internationale, le rapprochement régional étant, en effet, une composante nécessaire à une paix durable dans les Grands Lacs. Les offensives militaires ont souvent été décrites comme nécessaires à la consolidation de ce rapprochement, mais les bénéfices pour les civils sont rarissimes. Au contraire, les opérations militaires ont eu des conséquences humanitaires désastreuses, rendant les conditions de vies de milliers de civils innocents bien plus difficiles qu'avant le début des opérations. Non seulement les civils ont été pris dans les tirs croisés de ces opérations, mais ils ont aussi été pris pour cibles à de nombreuses reprises ; dans les deux cas, **le prix payé par les civils est bien trop élevé en comparaison des modestes succès de la stratégie militaire actuelle**. L'Union européenne est bien placée pour mener les efforts vers une nouvelle stratégie visant à protéger les civils et, à plus long terme, à mettre fin au conflit qui affecte la RDC depuis plus de dix ans.

### Garantir la protection des civils comme composante d'une stratégie révisée pour combattre les FDLR

1. L'UE et ses Etats membres devraient **reconnaître publiquement que les opérations militaires conjointes actuelles contre les FDLR ont causé d'inacceptables souffrances aux civils**. Ils devraient insister auprès des gouvernements de la RDC et du Rwanda, ainsi qu'auprès de la MONUC, afin qu'ils s'engagent dans une approche globale et multidirectionnelle de désarmement des FDLR qui se concentre davantage sur les stratégies non-militaires et mette l'accent sur la protection des civils. Cela inclurait l'arrestation des individus recherchés pour génocide et autres crimes graves plus récents, parmi lesquels les dirigeants FDLR basés en Europe, et l'ouverture de procédures judiciaires à leur encontre, ainsi qu'une réforme du programme de désarmement et de démobilisation.
2. L'UE et ses Etats membres – en particulier la France, le Royaume-Uni et l'Autriche en tant que membres du Conseil de sécurité des Nations unies – devraient **s'assurer que la MONUC donne une réelle priorité aux stratégies DDRRR**<sup>11</sup> non-militaires, et qu'elle travaille avec les gouvernements de la RDC et du Rwanda pour déterminer et mettre en œuvre une série concertée de mesures DDRRR non-militaires afin de garantir le désarmement d'un maximum de miliciens combattants. Le gouvernement congolais et la MONUC devraient faire davantage d'efforts et allouer davantage de ressources pour **encourager le rapatriement volontaire des combattants FDLR** et de leurs proches. Davantage d'information devrait être rendue disponible quant aux propositions faites en matière de DDRRR. Les bases DDRRR devraient être situées dans des lieux où les civils ne seront pas menacés. Les FARDC devraient donner des garanties solides concernant la sécurité des FDLR qui souhaitent se

<sup>7</sup> OCHA, *Accès humanitaire dans les provinces du Nord et Sud Kivu, incidents sécuritaires contre les humanitaires de janvier à août 2009*

<sup>8</sup> OCHA, *Security incidents against aid workers, North-Kivu, August 2009*

<sup>9</sup> OCHA, *Security incidents against aid workers, North-Kivu, August 2009*

<sup>10</sup> OCHA, *Security incidents against aid workers, North-Kivu, August 2009*

<sup>11</sup> Processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réintégration et réinstallation.

rendre, et cesser immédiatement les attaques contre les opérations DDRRR d'extraction des combattants rebelles. Les récents efforts supplémentaires de soutien au processus de DDRRR – notamment de la part du Royaume-Uni – sont bienvenus et un tel renforcement des ressources devrait être maintenu aussi longtemps que nécessaire.

3. **Les Etats membres de l'UE qui accueillent des dirigeants des FDLR** – dont le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas et la Suède – devraient agir dans le cadre de leur législation nationale pour **limiter la capacité des dirigeants politiques des FDLR d'inciter à la violence**. Notamment, lorsque cela est possible au regard des lois en vigueur dans leur pays, ces Etats devraient enquêter et poursuivre ces responsables pour complicité de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis dans l'Est du Congo.

*Soutenir une réforme globale du secteur de sécurité prenant en considération les violations des droits de l'Homme*

4. L'UE et ses Etats membres devraient s'assurer que **la formation et le développement institutionnel** entrepris – par la MONUC ainsi qu'au travers d'initiatives bilatérales d'Etats membres de l'UE – dans le cadre d'une réforme coordonnée de l'armée, soient conditionnés par le respect du **droit international humanitaire et des droits de l'Homme par les FARDC et soutiennent les FARDC dans la protection des civils contre les milices rebelles de façon conforme au droit international**. L'UE et ses Etats membres devraient soutenir le gouvernement de la RDC dans cette mise en œuvre en conditionnant tout soutien bilatéral aux unités individuelles au respect effectif des droits humains et à l'application d'une justice militaire efficace dans la prise en compte des violations de ces droits.
5. L'UE et ses Etats membres devraient garantir la mise en œuvre de la **résolution 1888 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les violences sexuelles**. A ce titre, ils devraient saluer la **politique de tolérance zéro** annoncée par le gouvernement de RDC en juillet 2009 concernant les violations du droit international humanitaire et des droits de l'Homme commises par le personnel militaire, et exhorter à sa stricte application. L'UE devrait presser le gouvernement congolais à garantir que chaque cas de viol rapporté soit traité et que chaque auteur soit tenu responsable et amené devant la justice. De plus, l'UE devrait, avec le gouvernement congolais, examiner le rôle que la mission européenne chargée de la réforme du secteur de la sécurité en RDC (EUSEC) pourrait jouer dans la mise en place de **mécanismes transparents de contrôle et d'enquêtes individuelles prenant en compte toutes violations du droit international humanitaire** et pour garantir que l'action militaire ne soit pas dirigée par des officiers auxquels sont attribués des violations des droits de l'Homme.
6. L'UE devrait augmenter la coordination et la cohérence de ses actions et s'assurer que les activités des acteurs bilatéraux ne s'entravent pas mutuellement, notamment à travers **l'établissement de normes communes en matière de formation et de transparence dans le cadre des accords bilatéraux en matière de réforme du système de sécurité**. L'UE doit rester engagée dans le processus à long terme visant à garantir l'application de la justice et le respect des droits de l'Homme en RDC ; dans ce but, elle devrait procurer à la mission EUSEC le mandat et les ressources appropriés à la réalisation d'une réforme significative du secteur de la sécurité.
7. L'UE et ses Etats membres devraient s'assurer que la mission européenne **EUPOL possède les ressources financières et humaines suffisantes** pour lui permettre d'élargir son déploiement dans l'Est du pays. En particulier, EUPOL doit disposer de suffisamment de personnel civil – en particulier dans les domaines des droits humains et de l'égalité des genres – pour lui permettre de soutenir la Police nationale congolaise dans l'institution des politiques relatives aux droits de l'Homme et à la question de genre.